



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Section académique de RENNES

14 rue Papu 35000 Rennes

www.rennes.snuep.fr

l'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Septembre 2021

BONNE RENTRÉE À TOUS

La question du pouvoir d'achat des enseignant·es est la grande oubliée de cette année de réforme. Lors de sa conférence de rentrée du 27 août, Jean-Michel Blanquer a évoqué « le bonheur des enseignants » et « leur pouvoir d'achat ». Cette formulation est ironique quand on connaît la réalité des salaires des professeur·es. En effet, les enseignant·es français restent parmi les plus mal rémunéré·es selon une étude de l'OCDE. Ainsi, ils et elles ne gagnent que 37500 dollars par an contre une moyenne de 47900 dans les pays de l'étude.

Cette rémunération est composée, en outre, par 30 % de primes et d'heures supplémentaires. Les seules réponses du ministère à cette « période glaciaire des salaires » se résument à la seconde HSA obligatoire (J.O. du 13 avril 2018), la désocialisation des heures supplémentaires et la création en janvier dernier d'un observatoire des rémunérations qui n'a accouché d'aucune proposition. En juillet, face aux mouvements de grèves des corrections, le ministre a promis une avancée sur la question du pouvoir d'achat qui n'a été suivie d'aucun acte. Enfin, il y a quelques jours, le ministre annonce en grande pompe l'augmentation de 300 euros annuels. Il s'agit en réalité de la mise en place d'une mesure du PPCR décidée par le gouvernement Hollande et qui devait être appliquée dès janvier 2019. Cette très modeste augmentation ne comblera ni l'accroissement des cotisations retraite ni l'inflation et se traduira par une perte probable du pouvoir d'achat des enseignant·es dès janvier 2020. À la question de la revalorisation salariale s'ajoute celle des retraites et des propositions inquiétantes du gouvernement sur l'harmonisation des régimes au détriment de notre profession. Les mois qui viennent s'annoncent donc très sombres quant au pouvoir d'achat enseignant.

Stage Stages organisés par le SNUEP-FSU :

Le 15 octobre (matinée) : Droits et devoirs des contractuel.les. (Rennes)

Le 9 novembre : Quelle carrière pour les PLP ? (Rennes)

Stages syndicaux de formations d'octobre et novembre

• L'éducation nationale a de plus en plus recours à des collègues contractuel.les pour assurer les cours. Comme tous les salarié.es ils ont des droits que bien souvent ils ignorent. Le SNUEP-FSU a donc décidé d'organiser un stage de formation pour aider les agent.es non titulaires à mieux appréhender les processus d'affectations, les possibilités de cdisation ou de titularisation, les rémunérations, les droits aux formations, aux congés et absences.

Ce stage, intitulé **« Droits et devoirs des contractuel.les »** sera animé par Fouad El-Hakmaoui et se déroulera le **15 octobre en matinée, au 14 rue Papu à Rennes.**

Pensez à vous inscrire et à faire votre demande d'autorisation d'absence **avant le 15 septembre.** Cette demande est à déposer auprès de votre chef d'établissement. Vous trouverez la fiche d'inscription (à nous renvoyer par courrier ou courriel) sur le site du SNUEP-FSU rennes.snuep.fr

Ce stage est ouvert à l'ensemble des contractuels, syndiqué-e-s ou non.

• Depuis les changements de règles pour les avancements et les promotions, beaucoup de PLP se posent des questions sur leur carrière. Pour y répondre le SNUEP-FSU organise un stage : **« Quelle carrière pour les PLP ? »**. Cette journée permettra de comprendre les promotions, le déroulement du rendez-vous de carrière, les fiches de paie, les possibilités de mobilités (congés, détachement, disponibilité...).

Ce stage, animé par Frédéric Allègre, membre du bureau national du SNUEP-FSU, se déroulera **au 14 rue Papu à Rennes le 9 novembre** et sera **ouvert aux adhérent.es du SNUEP-FSU.** La demande d'autorisation d'absence est à déposer **avant le 9 octobre auprès de votre chef d'établissement.** La fiche d'inscription est disponible sur le site du SNUEP-FSU rennes.snuep.fr

**La participation à un stage syndical est un droit
et l'absence ne donne pas lieu à récupération de cours.**

Rappel : Les frais de stage des adhérent.es sont pris en charge par le SNUEP-FSU

Elections au Conseil d'Administration

Comme chaque année au mois d'octobre, les personnels, qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou stagiaires vont élire leurs représentants dans les conseils d'administration des lycées. La section académique invite ses adhérent.e.s et sympathisant-e-s à constituer des listes SNUEP-FSU ou FSU.

Il est important de vérifier si l'on figure bien sur la liste des votant.e.s qui sera affichée puis de voter et faire voter pour les listes FSU. En cas de prévision d'absence le jour du vote, il faut penser à retirer le matériel de vote au secrétariat de l'établissement.

Le conseil d'administration doit être un lieu de proposition pour les personnels, notamment sur l'évolution des formations proposées par les établissements. Il faut que les personnels persistent à proposer les ouvertures qu'ils pensent nécessaires et possibles. Il faut aussi que le SNUEP-FSU puisse s'en emparer et les défendre auprès de la Région et du Rectorat. **Pour cela, il est indispensable que ces propositions remontent le plus rapidement possible au secrétariat académique.**

Stagiaires : une rentrée précoce

Cette année, les stagiaires sont rentrés dès le vendredi 27 août, sur les différents sites de l'INSPE. Le SNUEP, le SNES et le SNEP étaient là, comme à chaque rentrée, pour les accueillir et établir un premier contact. Le SNUEP était présent à Lorient, site qui accueillait le plus grand nombre de PLP.

Pour l'essentiel, les stagiaires PLP sont à 9 h (approximativement), mais les ex-contractuels sont à 18 h devant élèves, ainsi ils n'auront quasiment pas de formation. Le SNUEP-FSU dénonce cette situation qui prive des enseignant.e.s de ce qui semble indispensable pour un bon déroulé pédagogique. De plus, cela crée une inégalité entre les deux types de stagiaires.

Commission paritaire du 02 juillet 2021

Voici la déclaration lue par les commissaires paritaires du SNUEP-FSU lors de la CAPA du 02/07/2022 :

« Mesdames Messieurs les membres de la CAPA,

Pour la dernière fois le tableau d'avancement accéléré sera établi en présence des représentants des personnels, garants d'un traitement équitable et transparent. Ce sera l'occasion pour le SNUEP-FSU de dénoncer, une fois de plus, la disparition des commissions paritaires, de tout un pan du dialogue social, au travers de la loi de la transformation de la Fonction publique. Cette loi a déjà produit ses effets pour la promotion à la HC où aucune CAPA n'a été convoquée. Nous avons pu constater sur le tableau des promus à la HC que le classement issu du barème n'avait pas été respecté avec notamment des promotions de neuvième échelon au détriment de l'ancienneté d'autres enseignants. Le dialogue n'existant plus, les barèmes n'étant pas respectés, les collègues s'interrogent sur les critères retenus pour la promotion de certains et le blocage dans l'avancement des autres et perdent confiance dans l'institution. Nous demandons que les non-promus puissent avoir accès à leur classement afin d'être réellement acteur de leur carrière. Par l'opacité des décisions, la réforme de la FP amène le doute dans l'esprit des PLP quant au bienfondé des décisions. Les effets de cette réforme annoncent la fin du travail collectif, poussant chaque enseignant à privilégier le déroulement de sa carrière.

En outre, le passage à la HC de collègues du 9^e échelon avec un avis excellent démontre l'aspect primordial de cet avis, laissant peu de place à la reconnaissance du travail des autres personnels notamment ceux dont l'avis est très satisfaisant.

De manière générale, des frustrations évidentes, des incompréhensions de la part des collègues naissent de ces situations d'évaluation ou finalement l'avis final porté sur la qualité professionnelle n'est pas toujours le véritable reflet de leur travail, de leur implication au quotidien auprès de leurs élèves, mais est basement guidée par des quotas et des contingentements...

Nous rappelons encore une fois que, pour le SNUEP-FSU, il faut dissocier l'évolution de carrière et l'évaluation. Nous refusons l'évolution salariale au mérite. Nous revendiquons également des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique, le plus favorable pour toutes et tous, sans obstacle de grade. »

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU

Agenda des actions

Le mois de la rentrée sera rythmé par de nombreuses actions. La FSU avec la CGT-Educ, FO et SUD-Solidaires appellent à un mouvement de grève le **jeudi 23 septembre 2021** pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail.

Le **vendredi 1^{er} octobre** est organisée une action retraite.

Enfin, le **mardi 5 octobre**, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL appellent à une mobilisation des secteurs privé et public sur les questions des salaires, emplois et conditions de travail ou d'études.

Les instances officielles et les établissements

En ce mois de septembre et jusqu'à la mi-octobre, les instances officielles vont se réunir pour faire le bilan de la rentrée et préparer d'éventuels ajustements. Il est important que les adhérents dans les établissements fassent remonter les problèmes rencontrés à la rentrée : postes non pourvus, problèmes d'effectifs dans les filières, problèmes de locaux...

La liste des postes restés vacants ou des postes de titulaires occupés par un contractuel.le, nous sera notamment utile pour faire des demandes d'entrées dans l'académie au mouvement inter-académique.

Lors des instances réunissant la région, le rectorat et les représentants des personnels sera aussi débattue l'évolution de la carte des formations. Le SNUEP-FSU continuera d'y défendre l'ambition d'une offre de formation complète, sur toute l'académie, pour la meilleure orientation possible des jeunes.

Adhésions : les pré-adhésions 2021-2022 jusqu'au 30 septembre

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

Les bulletins d'adhésions sont donc disponibles sur le site académique <http://rennes.snupe.fr/>.

Il est possible d'adhérer en ligne à cette adresse : <http://snupe.fr/adhesions/identite.php>

Leur avenir *c'est mon métier*